

<https://autodiag.anap.fr/numerique/publication/2244-identifier-les-specificites-du-dpi-dans-les-differents-champs-d-activite>

## Identifier les spécificités du DPI dans les différents champs d'activité

### Synthèse

#### Sommaire

1. Du Dossier Médical du Patie...
  - 1.1. Dossier Médical du Patien...
  - 1.2. Dossier Patient : Définit...
  - 1.3. Contenu du Dossier Patien...
  - 1.4. Données structurées, non...
  - 1.5. Pour aller plus loin sur...
2. Les spécificités du DPI
  - 2.1. Spécificités du MCO
  - 2.2. Spécificités du SSR
  - 2.3. Spécificités de la psychi...
  - 2.4. Spécificités de l'HAD
  - 2.5. Spécificités de l'USLD /...**
3. Les retours d'expérience de...
  - 3.1. CH de l'Agglomération Mon...
  - 3.2. Clinique Breteche
  - 3.3. GH Nord-Essonne
  - 3.4. GH La Rochelle Ré Aunis -...
  - 3.5. CH Sambre - Avesnois
  - 3.6. HAD ACSSO
  - 3.7. CH d'Aulnay-sous-Bois
  - 3.8. SSR - Château de Bon attr...
4. Principaux chapitres d'un D...
  - 4.1. Les bases du DPI en MCO
  - 4.2. Urgences
  - 4.3. SSR
  - 4.4. Psychiatrie
  - 4.5. HAD
  - 4.6. USLD/EHPAD

## 2. Les spécificités du DPI

### 2.5. Spécificités de l'USLD / EHPAD

Les prises en charge en USLD et EHPAD sont similaires et se caractérisent par :

- La prise en charge d'un résident, avec un projet de vie
- La gestion d'intervenants pluridisciplinaires (parfois sous des statuts différents dans un EHPAD)
- Des outils spécifiques à certaines situations (dépendance notamment)
- Une vigilance particulière accordée à la nutrition.

La prise en charge en USLD et en EHPAD est traduite sous la forme du projet de vie du résident. Ce document se décompose en trois volets : projet de vie, projet de vie sociale et Démarche d'Accompagnement Personnalisé (DAP).

Des spécificités distinctives existent néanmoins dans le processus de prise en charge :

- EHPAD :
  - Les professionnels d'EHPAD doivent recueillir le consentement du patient à son admission
  - Ils créent et mettent à jour le Dossier de Liaison d'Urgence ( DLU ), accessible 24h/24 afin d'améliorer la transmission des informations nécessaires, lors d'une prise en charge aux urgences

d'un résident de l'EHPAD. Le DLU est renseigné par le médecin traitant, en lien avec le médecin coordonnateur en dehors des urgences, et par le médecin du service des urgences

- USLD : l'évaluation de la dépendance prend en compte la situation du résident avant sa prise en charge, à son domicile, mais également projette la situation à l'issue du séjour.

## Ressources associées

### DÉMARCHE

Dossier patient informatisé  
interopérable

## Glossaire

DLU  
.....  
EHPAD  
.....

**Date de parution :**  
01/11/2017

Télécharger la production